



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/836

Vote du Budget Primitif 2015 (budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse, de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, des états spéciaux d'arrondissement)- Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/836 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DES HALLES DE LYON PAUL BOCUSE, DE L'AUDITORIUM – ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT)- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2015 pour le Budget Principal (A), le Budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (C), le Budget annexe de l'Auditorium –Orchestre National de Lyon (D) et les Etats spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport du Maire – Budget primitif 2015 » également annexé à cette délibération.

Vu les projets de budgets primitifs pour 2015 pour le Budget principal de la Ville de Lyon, le Budget annexe du Théâtre des Célestins, le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et le Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2015 pour les Etats Spéciaux des neuf mairies d'arrondissements ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du Budget principal, du Budget annexe du Théâtre des Célestins, du Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, du Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2015 vous sont présentées et commentées ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget ;

Vu les délibérations des 17 octobre 1996 et 13 décembre 1999, 17 décembre 2001, 17 décembre 2012 et 20 décembre 2013 adoptant les durées d'étalement des subventions d'équipement et fonds de concours ainsi que les durées d'amortissement des biens renouvelables ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération n° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d'arrondissements, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l'année 2015 ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

Oùï les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l'article L2511-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'est réunie le 8 décembre 2014 ;

DELIBERE

1- Les projets de budgets primitifs 2015 du Budget principal, du Budget annexe du Théâtre des Célestins, du Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, du Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et des états spéciaux d'arrondissement, sont adoptés comme suit ;

A) Pour le budget principal

Budget Principal		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	828 743 397 €	828 743 397 €
Mouvements d'ordre:	68 353 269 €	68 353 269 €
Total :	897 096 666 €	897 096 666 €

B) Pour le budget annexe du Théâtre des Célestins

Budget du Théâtre des Célestins		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	8 833 928 €	8 833 928 €
Mouvements d'ordre:	220 100 €	220 100 €
Total :	9 054 028 €	9 054 028 €

C) Pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	1 987 438 €	1 987 438 €
Mouvements d'ordre:	288 277 €	288 277 €
Total :	2 275 715 €	2 275 715 €

D) Pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de
Lyon

Budget de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	15 017 631 €	15 017 631 €
Mouvements d'ordre:	120 700 €	120 700 €
Total :	15 138 331 €	15 138 331 €

E) Pour les Etats spéciaux d'arrondissement

Etats Spéciaux d'arrondissement		
	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	369 844 €	369 844 €
2e arrondissement	295 849 €	295 849 €
3e arrondissement	753 791 €	753 791 €
4e arrondissement	520 210 €	520 210 €
5e arrondissement	581 064 €	581 064 €
6e arrondissement	446 245 €	446 245 €
7e arrondissement	688 651 €	688 651 €
8e arrondissement	803 656 €	803 656 €
9e arrondissement	642 356 €	642 356 €

2- La fraction de reversement pour l'année 2015 de la taxe sur les spectacles au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article 1566 du Code Général des Impôts, est maintenue à 1/3.

3- Une hausse différenciée des taux de fiscalité pour 2015, de +4,0% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de +6,17% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, est appliquée.

Ainsi, les taux de fiscalité directe sont fixés, pour 2015, comme suit :

- Taxe d'habitation	22,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,97 %

Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2015 (imprimé 1259MI) sera communiqué à la Ville, il sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision de hausse différenciée des taux.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM